



2015_B707

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Equilibre social de l'habitat - Intervention financière de la CPA pour favoriser l'accès à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

04_1_04

BUREAU DU 17 DÉCEMBRE 2015

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Équilibre social de l'habitat - Intervention financière de la CPA pour favoriser l'accèsion à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'accèsion à la propriété à coût maîtrisé, la Communauté du Pays d'Aix souhaite :

- attribuer 76 000 € pour dix neuf projets d'acquisition réalisés par des particuliers.
- soutenir le Crédit Foncier de France pour la mise en place de cinq prêts bonifiés de 25 000 € sur 12 ans

Exposé des motifs :

Le soutien à l'accèsion à coût maîtrisé à la propriété est un des enjeux forts soutenus par la Communauté du Pays d'Aix.

C'est pourquoi, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place depuis 2009 un dispositif destiné aux primo accédants (sous conditions de ressources) pour l'acquisition d'un logement dans le neuf ou dans l'ancien.

Ce dispositif se décline en deux types d'aides :

- une aide à la personne de 4 000€,
- une aide plafonnée à 4 000 €, versée à tout organisme bancaire, qui a la charge de la valoriser sous la forme d'un prêt « bonifié » pouvant atteindre 25 000€ sur 12 ans. Aujourd'hui, le prêt bonifié est mis en œuvre par le Crédit Foncier, partenaire bancaire de la CPA.

En application de ce qui précède, et après examen des dossiers en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, les candidatures suivantes ont été retenues :

A) Concernant les aides directes à la personne : 19 dossiers

Nom des demandeurs	Adresse de l'opération	Commune	Logement Neuf ou Ancien	Type de logement	Etiquette Energétique	Notaire
Mme DERVIAUX	Résidence le Patio bât D1 285 avenue Auguste Fresnel	AIX EN PROVENCE	NEUF	RT 2012	T1	Maître DENIS
Mme GOLAY et M. BENOIT	Résidence Le Trèfle Quartier de la haute Duranne	AIX EN PROVENCE	NEUF	RT 2012	T3	Maître COURANT
M.RAMBAUD	385 avenue Auguste Fresnel La Duranne	AIX EN PROVENCE	NEUF	RT 2012	T1	Maître DENIS
M et Mme AUBIN	71 lotissement Les Peupliers	BOUC BEL AIR	NEUF	RT 2012	T5	Maître COSTE
Mme KAKOURIDIS	Quartier les Fourches	CHATEAUNEUF LE ROUGE	NEUF	RT 2012	T2	Maître JAUME
M et Mme GIUDICE	11 avenue Frédéric Mistral	COUDOUX	NEUF	RT 2012	T4	Maître CAPRA
M et Mme CATSIVELAS	Domaine de la Foux 12 avenue de l'Albinote	FUVEAU	NEUF	RT 2012	T5	Maître JAUME
M et Mme TRABELSI	Domaine de la Foux Avenue de l'Albinote	FUVEAU	NEUF	RT 2012	T4	Maître JAUME
Mme NAZARET	Font de Garach 1201 route de Mimet	GARDANNE	NEUF	RT 2012	T2	Maître RAYNAUD
M. HEMAHI	1201 avenue de Mimet	GARDANNE	NEUF	RT 2012	T3	Maître RAYNAUD
M.GRANIER et Mme PAOLINI	Avenue de Mimet	GARDANNE	NEUF	RT 2012	T3	Maître RAYNAUD
Mme ARMANDO	Résidence les 2 roses Avenue Sainte Victoire Bât B	GARDANNE	NEUF	BBC	T2	Maître BONETTO
Mme SAOUDI	Avenue Paul Brutus Lotissement les Collines de Cadeneau	LES PENNES MIRABEAU	NEUF	RT 2012	T5	Maître BERNARD
M.RUL et Mme ROCCA SERRA	Route de la Bastidone Chemin des Claux	PERTUIS	NEUF	RT 2012	T3	Maître TADDEI
Mme REYNIER et Mme DEBRUYNE	Résidence St Joseph Quartier St Joseph	PERTUIS	NEUF	RT2005	T3	Maître FUENTES
Mme HARTMANN et M.METALLO	410 b chemin de la Roque	SIMIANE	ANCIEN	G	T3	Maître STAIBANO
M.HANOT et Mme CESARI	Clos des Mourgues bât D3 Avenue Général de Gaulle	SIMIANE	ANCIEN	E	T2	Maître GAILLARD
M.MUTLU	Les Olympiades Avenue de Font Segune	VITROLLES	NEUF	RT 2012	T2	Maître RAYBAUDO
M. ABDI Mohamed et M.ABDI Mounir	4 impasse du Goupil	VITROLLES	NEUF	RT 2012	T6	Maître DAMELIN COURT

B) Concernant les prêts bonifiés : 5 dossiers

Nom des demandeurs	Adresse de l'opération	Commune	Logement Neuf ou Ancien	Type de logement	Etiquette Energétique
M.MESA	Coeur Duranne Les Terrasses de l'Alambra	AIX EN PROVENCE	Neuf	T2	RT2012
M.MARESCA	Jardins et Bastides Route de Mimet	GARDANNE	Neuf	T3	RT2012
M.MICHAUD	Les Treilles du Roy Bât A Chemin de la Bonde	GARDANNE	Ancien	T4	C
M.GIRE et Mme DUVILLIER	13 boulevard Adam de Craponne	LA ROQUE D'ANTHERON	Ancien	T3	D
M.PUISSANT	4 avenue du sergent Chef Ielièvre	VITROLLES	Neuf	T3	RT2012

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n°2015_A252 du Conseil communautaire du 12 novembre 2015 relative à la mise à jour des modalités d'attribution pour l'aide directe à l'accession et pour le prêt bonifié mis en place par la CPA ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville du 3 décembre 2015 ;

Dispositif :

- **ATTRIBUER** une aide d'un montant total de 76 000 euros aux ménages primo accédants concernés sus cités par le biais de leurs notaires ;
- **ATTRIBUER** l'attribution d'une aide globale maximale de 20 000 euros au Crédit Foncier, correspondant aux projets d'acquisition des accédants sus cités,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier pour la mise en œuvre de cette action ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 73-20422 des subventions d'équipement aux personnes de droit privé qui présente les disponibilités nécessaires.

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Equilibre social de l'habitat - Intervention financière de la CPA pour favoriser l'accèsion à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

17 DEC. 2015